

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 778

Artikel: Quinze ans après
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017686>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La vie bio

gique serait une bonne chose. Prendre en compte les conséquences financières des exigences à juste titre posées à l'égard de cette production serait tout simplement logique. D'autant que les consommateurs seraient prêts à payer un surprix pour un produit de qualité supérieure au tout-venant de l'agriculture industrielle, démultipliée, normalisée et standardisée jusqu'à provoquer l'écœurement... et les surplus.

Y. J.

ANNEXE

Quinze ans après

Le moins qu'on puisse dire est que le souci de définition de l'agriculture biologique et de son soutien éventuel ne date pas d'hier, même s'il a pris tout récemment une particulière importance. Quelques points de repère dans notre pays.

Décembre 1970. La motion Schalcher demande la création d'une station de recherches agronomiques s'occupant de méthodes de culture biologique excluant l'utilisation de produits chimiques. Le Conseil fédéral accepte d'entrer en matière (accent mis sur l'aspect qualitatif de la production agricole), mais refuse d'envisager la création d'une nouvelle station de recherches.

Le conseiller national Schalcher crée néanmoins la Fondation suisse pour la protection de l'agriculture biologique, dont dépend l'Institut de recherches d'Oberwil.

— Octobre 1978. Le conseiller national Morel revient à la charge demandant entre autres la mise à disposition de moyens financiers accrus en faveur

de la recherche, la création d'une chaire d'agriculture biologique à l'Ecole polytechnique fédérale, le soutien, par les centres officiels de vulgarisation, des méthodes de l'agriculture biologique et une aide financière aux organismes privés reconnus. Toutes mesures qui ne semblent pas indispensables au Conseil fédéral.

— Mars 1980. Le conseiller national Neukomm demande que soient édictées des prescriptions sur les méthodes de culture et les désignations de produits dans le domaine de l'agriculture «écologique» et que soient exactement définies les notions utilisées, telles que «biologique», etc. Le Conseil fédéral estime qu'il n'appartient pas à l'Etat de dicter de telles prescriptions, souligne qu'il n'est pas possible de définir scientifiquement les méthodes utilisées, note qu'il serait extrêmement coûteux de contrôler cette production, proteste qu'une définition de l'agriculture biologique serait une manière de discrimination de l'agriculture non biologique, mais accepte d'envisager de lutter contre les abus.

— Juin 1980. Le conseiller national Schalcher cherche à savoir, entre autres, «comment les effets que les produits chimiques exercent sur l'environnement sont étudiés» et «dans quelle mesure la protection intégrée des plantes fait l'objet de recherches» accessibles aux agriculteurs. Un combat de longue haleine...

1968 EST SI LOIN

«Tell» aux abonnés absents

Les chances de parution du 139^e numéro du magazine bimensuel «Tell» sont minimales. Dans ces colonnes, on avait, récemment encore, parlé de ce périodique (DP 771), sans savoir que la mort rôdait. Encore un lien avec 1968 qui se rompt.

Au début, deux feuilles militantes: «Agitation» et «Focus». DP, encore bimensuel, les citait. Elles

fusionnèrent. Puis une nouvelle fusion avec la «LeserZeitung» fut préparée sous le nouveau nom. Le résultat ne répondit pas aux espoirs. Pour élargir l'audience, «Cultrun» et «Misch-Masch» furent intégrés afin qu'un souffle «nouvelle culture» complète et remplace «politique d'abord». Bien des lecteurs fidèles furent troublés sans qu'une nouvelle vague d'adhésions s'annonce.

La création par le «Tages Anzeiger», avec les moyens d'un gros éditeur, de «Magma» a, peut-être, porté le coup de grâce. Les ventes baissaient. Les coûts augmentaient. L'équipe de «Tell» n'a pas pleuré. Elle a décidé l'arrêt de la parution, sauf si les lecteurs posent rapidement 200 000 francs sur la table. L'espoir est faible.

Quelques lecteurs orphelins qui n'achetaient pas encore la «WochenZeitung» s'y abonneront; les autres se contenteront de magnifiques revues «branchées» ou «cablées» agréables à feuilleter. Il n'y aura bientôt plus de journaux qui dérangent en Suisse alémanique.

COURRIER

TV par satellite: l'optique officielle

«TV par satellite. L'avortement des médias»: ce texte paru dans DP 775 a inspiré les commentaires suivants au Secrétaire général du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, commentaires que nous nous empressons de publier ci-dessous, «in extenso».

1. Arrêté fédéral sur la radiodiffusion par satellite.

Précisons d'emblée que le titre de «radiodiffusion par satellite» n'a rien de trompeur. La notion de radiodiffusion est utilisée dans le sens que lui donne le Règlement des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications. Il ne s'applique pas à n'importe quelle diffusion de programmes de radio ou de télévision, mais seule-